



Pret de mon vehicule et accident.

Par **jhons**, le **07/10/2013** à **14:38**

Bonjour

j ai pret mon vehicule a une personne. cette personne a un accident et endommage une glichiere de securite et une voiture. la municipal ayant vu l accident a fait les verifications de base a savoir. positif a l alcool et sans permis il ont oubert une main courante.. Mon vehicule est considerais en epave. quel sont mes recours pour me faire rembourse la valeur de ma voiture. dois je ouvrir des poursuite contre ce conduteur ? Merci d avance

Par **youris**, le **07/10/2013** à **15:18**

bjr,

vous devez informer votre assurance des faits survenus;

votre assurance devrait vous rembourser et ensuite se retourner contre le conducteur.

sauf si bien vous saviez qu'il ne possédait pas de permis de conduire auquel votre assurance refusera sans doute sa garantie et vous devrez demander le remboursement au conducteur.

cdt